

Concours de bourses de rayonnement

Conditions d'admissibilité	<p>Le Réseau Inondations InterSectoriel du Québec (RIISQ) propose des bourses de rayonnement. Pour participer à ce concours, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être une personne étudiante membre du réseau RIISQ et inscrite dans un programme de cycles supérieurs dans une université québécoise ;• Présenter une communication ou une affiche en tant qu'auteur ou autrice principal dans un événement scientifique (colloque, congrès, symposium) qui se déroule en personne au Québec ou ailleurs ;• Avoir une proposition de communication officiellement acceptée par le comité d'organisation de l'événement ;• Remplir le formulaire ci-joint et l'accompagner de la preuve d'acceptation à l'événement scientifique (copie de courriel précisant la participation sur place) et de l'appel à communications ou du programme (si disponible) ;• Envoyer les dossiers à recherche@riisq.ca avant la date limite.
Montant	<p>Le financement est attribué par concours pour des montants de :</p> <ul style="list-style-type: none">• 450\$ pour un événement qui se tient au Québec ou à Ottawa• 900\$ pour un événement hors Québec (Canada ou international, excluant Ottawa). <p>Un nombre limité de bourses est offert pour chaque concours (jusqu'à concurrence de 4500 \$ par année).</p> <p>Le montant est versé sous forme de bourse après la tenue de l'événement, sur présentation d'une preuve de participation et d'une preuve d'inscription pour le semestre concerné dans une université du Québec.</p>
Critères de sélection	<p>Le comité exécutif du RIISQ évaluera les dossiers sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pertinence de la présentation en fonction de la mission du RIISQ (axes de recherche) et du sujet du mémoire ou de la thèse;• Envergure (internationale ou nationale) et interdisciplinarité de l'événement;• Qualité de l'expérience pour les personnes étudiantes;• Rayonnement pour la personne étudiante et pour le RIISQ. <p>Les personnes étudiantes n'ayant jamais reçu cette bourse seront privilégiées.</p> <p>Pour recevoir la somme accordée, la personne étudiante doit transmettre par courriel à recherche@riisq.ca une preuve de sa participation à l'événement ainsi que les documents administratifs nécessaires (formulaires, preuves d'inscription, pièce d'identité) dans le mois suivant l'événement.</p>
Dates limites (avant minuit)	<ul style="list-style-type: none">• 30 septembre 2026 : invitation* entre le 1^{er} janvier et le 25 septembre 2026• 31 mars 2027 : invitation entre le 25 septembre 2026 et le 25 mars 2027• 30 septembre 2027 : invitation entre le 25 mars et le 25 septembre 2027• 31 mars 2028 : invitation entre le 25 septembre 2027 au le 25 mars 2028 <p><i>*Date de l'acceptation officielle d'une proposition de communication ou invitation formelle à faire une présentation (courriel), peu importe le moment de l'événement</i></p>
Contact	<p>recherche@riisq.ca</p>